

## PREPCOM III DE LA CNUDD:

JEUDI 14 JUIN 2012

La troisième réunion du Comité préparatoire (PrepCom) a poursuivi ses travaux, jeudi 14 juin 2012, à Rio de Janeiro, au Brésil. Les commissions y ont poursuivi les négociations sur le projet de document final, et des consultations se sont tenues durant la journée, comme l'ont fait près de 30 manifestations parallèles et nombre d'autres événements à travers toute la ville de Rio de Janeiro.

### LES COMMISSIONS

**SECTIONS I ET II:** Ce groupe a été facilité par Mohamed Khalil (Egypte) et a examiné 20 points. Un paragraphe (8) a été convenu ad referendum, réaffirmant l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et mettant en exergue les responsabilités de tous les Etats de respecter, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous.

Plusieurs paragraphes de la version 2 juin ont été retenus avec des modifications limitées ou sans modification, une ou plusieurs délégations ayant fait part de leur incapacité à accepter des libellés crochétés ou ayant supprimé leurs propositions d'amendements dans les libellés sur: la libération de l'humanité de la pauvreté "extrême" et de la faim; la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et ses principes, y compris les responsabilités communes mais différenciées; le droit à l'alimentation; le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les principales mesures pour une mise en œuvre plus poussée du Programme d'action et la Déclaration et le Programme d'action de Pékin; le transfert de la technologie selon les termes et conditions mutuellement convenus; le principe de non-régression en droit de l'environnement; la crise financière; les discussions en cours au sein de l'AGNU sur la sécurité humaine; la nécessité d'une stratégie mondiale pour la jeunesse et l'emploi; le changement climatique; le commerce; la suppression des obstacles posés à la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination, en particulier les peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère; l'intégrité territoriale; les écarts dans la mise en application des engagements; et les pays à revenu intermédiaire. Un groupe a proposé l'ouverture de 23 paragraphes qui avaient été convenus ad referendum, pour y remplacer les références à "groupes vulnérables" par des références à "personnes dans des situations vulnérables", bien que d'autres se soient opposés à la réouverture des libellés convenus. Les délégués ont également discuté de la possibilité de déplacer les libellés sur le changement climatique, le transfert de technologie et le commerce vers d'autres sections du texte, mais ne sont pas parvenus à s'accorder là-dessus.

**L'ECONOMIE VERTE:** Cette commission s'est réunie dans la matinée pour examiner cinq points. Le modérateur, Patrick Wittmann (Canada), a expliqué qu'un groupe de rationalisation est en train de travailler sur les libellés faisant référence aux Principes de Rio à travers le document.

Au sujet de l'alinéa sur les inégalités entre les pays et en leur sein et la concentration de revenus et des richesses (52 l), le modérateur a présenté un libellé amendé répondant aux préoccupations sur les inégalités et la promotion de l'inclusion sociale, y compris les planchers de protection sociale. Une délégation a fait de ses réserves.

Les délégués ont décidé de réexaminer un alinéa sur les modes de consommation et de production durables (CPD) et invoquant le principe de responsabilités communes mais différenciées (52 L bis). Un groupe a déclaré qu'il était d'une importance séminale. Au sujet d'un alinéa appelant à éviter l'alourdissement du fardeau financier des pays en développement (52 l ter), il y a eu des objections contre l'énumération d'hypothèses négatives sur l'économie verte. Au sujet du paragraphe sur la mise en œuvre de l'économie verte (53), les délégués ont convenu, ad referendum, de déplacer la référence au Principe 2 de Rio, sur les droits des Etats d'exploiter leurs propres ressources, vers le paragraphe introductif général 52. Ils ont également discuté d'une proposition d'insérer un libellé présentant la "transition" vers l'économie verte comme étant à la fois une opportunité et un défi commun, tout en reconnaissant que les pays peuvent choisir les approches qu'ils jugent appropriées à leurs plans de développement durable. Un groupe a exprimé de fortes objections contre les références à "la transition", tandis que d'autres se sont opposés au libellé qualifiant l'économie verte. Les délégations ont décidé de travailler sur la version alternative du modérateur (53 alt).

Au sujet de l'alinéa (54) consacré à l'économie verte et la biodiversité, les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur les références à "écosystèmes" ou à "services des écosystèmes", et un groupe a fait part de ses réserves sur la proposition du modérateur de déplacer le libellé sur les modes de CPD vers le paragraphe 52 l bis. Dans un paragraphe (54 bis) sur les modes de CPD, la biodiversité et les ressources naturelles, la croissance et le changement de mode de vie, un certain nombre de délégations a fait part de ses difficultés avec les références à des modes de vie. Les délégués ont convenu d'examiner une proposition du modérateur qui reconnaîtrait que des mesures urgentes contre les modes non durables de production et de consommation restent fondamentales.

Une session nocturne programmée a été abandonnée après quelques minutes lorsque le délégué du G-77/Chine a informé les délégués que son groupe a procédé à un exercice d'inventaire pour évaluer les progrès des négociations, et qu'il a conclu qu'il n'y a eu que peu de progrès réalisés, en particulier sur

les moyens de mise en œuvre (MMÉ). Il a demandé que les négociations sur l'économie verte se poursuivent lorsque des progrès seraient accomplis sur les MMÉ.

**LE CIDD:** Le groupe sur le CIDD, présidé par Marianne Loe (Norvège), a entamé une seconde lecture du paragraphe 69 (renforcement du CIDD). Au sujet du sous-alinéa (g), il y a eu un long débat sur l'engagement de la société civile, mais aucun accord n'a été atteint. Certains ont souhaité voir l'engagement de la société civile aux niveaux national et international être examiné séparément. D'autres ont souligné qu'il s'agissait là du chapeau du chapitre et que la formulation y devait être d'ordre plus général.

Au sujet de l'amélioration et du renforcement de la mise en œuvre du développement durable et du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis (paragraphe 69h), un groupe de pays en développement a proposé d'y faire référence plutôt au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de "tous" les engagements pris dans le cadre du développement durable (paragraphe 69h alt) qu'au suivi et évaluation de la mise en œuvre de tous les engagements ayant trait aux PEID et autres engagements (paragraphe 69h bis)

Un pays industrialisé a proposé, dans le sous-chapitre consacré à l'ECOSOC, l'insertion d'un paragraphe introductif (pré-75) se référant: au renforcement du Conseil économique et social avec son mandat qui fait de lui le principal responsable chargé de l'évaluation régulière du développement durable; à la tenue d'un forum universel de haut niveau pour procéder au bilan et à la révision stratégique de l'agenda durable, de manière périodique; et à l'élaboration des divers mécanismes et outils nécessaires à faire progresser les engagements pris dans le cadre du développement durable. Un groupe de pays industrialisés a également présenté pour le paragraphe 76, un libellé demandant notamment, la création d'un conseil de développement durable sous forme de section spéciale de haut niveau de l'ECOSOC.

Le groupe s'est réuni de nouveau, après des consultations sur les fonctions de l'éventuel forum de haut niveau (paragraphe pré-77). Les consultations ont abouti à cinq fonctions principales: établissement de l'ordre du jour; suivi; engagement de la société civile; interface science-politique; et coordination du système des Nations Unies.

Dans la soirée, la discussion a repris sur les éléments du paragraphe pré-77. Les délégués ont approuvé, ad referendum, un alinéa sur le suivi et la progression de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du développement durable. Les délégués ont examiné un certain nombre d'options pour l'alinéa sur le suivi et la mise en œuvre, certains proposant de se baser sur la CDD et ses fonctions, et d'autres soulignant que la discussion portait sur l'entité devant succéder à la CDD. Une délégation a souligné que le rôle des gouvernements et de l'ONU était nécessaire mais pas suffisant, mettant également en relief la participation des grands groupes et des philanthropes, des capital-risqueurs et des investisseurs, et critiquant le rôle de la CDD dans la conduite de négociations. Les pays industrialisés ont convenu que la CDD n'avait pas marché, mais ont souligné que les règles de l'ONU concernant la participation de la société civile doivent être respectées. Les délégués ont approuvé, ad referendum, un alinéa appelant à une participation de haut niveau, à l'échelle du système, des institutions, fonds et programmes des Nations Unies avec d'autres organismes multilatéraux compétents. Les délégués ont discuté d'un alinéa appelant à l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du système des Nations Unies, sur les programmes et politiques de développement durable. Un groupe y a fait part de ses réserves. Au sujet des sous-alinéas appelant à des processus décisionnels fondés sur les preuves scientifiques, et au renforcement de l'interface science-politique, Des délégués ont convenu de la nécessité d'établir, pour les décideurs, un rapport intégrant des évaluations des données sociales, économiques et environnementales, mais certains se sont interrogés qui en serait l'auteur. Un groupe a appelé à un abandon des débats à

flottement libre sur le développement durable, qui se détachent de la base des connaissances scientifiques. Les négociations se sont poursuivies jusque tard dans la soirée.

**LES OCEANS:** La commission sur les océans, modérée par Chris Schweizer, Australie, a nettoyé le paragraphe d'ouverture (Océans 1), s'accordant sur tous les points, hormis la date butoir proposée pour la restauration de la santé, productivité et résilience des océans et des écosystèmes marins. Le groupe a décidé de tenir de nouvelles discussions informelles sur la meilleure façon de gérer les références à trois instruments internationaux (Océans 2, 13, 15). Le groupe a accepté le libellé proposé par le modérateur sur les stocks de poissons (Océans 12 alt) comme plate-forme pour la poursuite du travail de rédaction par un groupe de travail informel. Le débat sur le paragraphe consacré aux subventions (Océans 17) a porté sur l'engagement volontaire proposé, à s'abstenir de l'octroi de nouvelles subventions. Certaines délégations ont averti que cela risquait de porter préjudice au mandat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), consistant à négocier les subventions. L'examen du paragraphe sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche IUU) (Océans 14) a été reporté en attendant l'issue des pourparlers sur Océans 17. Les participants ne sont pas parvenus à s'entendre sur les paragraphes consacrés à la biodiversité marine (océans 5, 6).

**LA PRC ET L'EMPLOI:** La commission sur la prévention des risques de catastrophe (PRC) et l'emploi, co-modérée par Nobuharu Imanishi (Japon) et Agnieszka Karpinska (Pologne), a accepté ad referendum le paragraphe PRC 3 sur les interrelations entre les activités de PRC, la récupération et la planification long terme du développement, et a ajouté une référence aux organisations sous-régionales dans l'alinéa PRC 4 précédemment convenu, qui appellent les parties prenantes à prendre des mesures appropriées et efficaces. Le groupe a discuté, sans parvenir à s'y accorder, du point de savoir s'il fallait inclure une référence au cadre post-2015 relatif à la PRC (PRC 1) et à "d'autres mesures structurelles et non structurelles" dans le paragraphe sur les systèmes d'alerte précoce (PRC 2).

Au sujet de l'emploi, le groupe a convenu, ad referendum, du paragraphe Emploi 8, consacré à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine des voies et moyens de lutter contre le chômage et le sous-emploi, en particulier chez les jeunes. Le groupe a convenu d'utiliser le libellé retenu dans la Résolution 66/172 de l'AGNU sur les droits et libertés des migrants, comme plate-forme pour le paragraphe Emplois 10. Le groupe a également convenu de faire référence à la recommandation 202 de l'Organisation internationale du Travail, sur les Planchers nationaux de protection sociale, dans le paragraphe consacré à la protection sociale (Emplois 9). Le groupe n'a pas pu s'entendre sur les références aux emplois verts dans plusieurs paragraphes, ni sur de nouvelles propositions pour l'insertion de références à la croissance économique.

**LA PARITE, L'EDUCATION, LA SANTE, LES VILLES, LES TRANSPORTS ET LES MINES:** Présidée par Heidi Kvalsoren (Norvège) et France Jocovella (Canada), une séance nocturne a examiné neuf paragraphes pour ces chapitres. Deux paragraphes ont été approuvés ad referendum: sur la reconnaissance de la charge mondiale et la menace posée par les maladies non transmissibles (MNT) en tant que défis majeurs posés au développement durable (Santé 4), et a souligné l'importance d'accroître le nombre des régions métropolitaines et villes qui mettent en œuvre des politiques de conception et de planification urbaine durables (Villes 1).

Au sujet de l'appel à une plus grande collaboration et coopération aux niveaux national et international pour le renforcement des systèmes de santé (Santé 6), le libellé portant sur le rôle de l'Organisation mondiale de la Santé s'est avéré particulièrement controversé.

Une reformulation a été proposée pour le paragraphe appelant à la reconnaissance du fait que les partenariats entre les villes et les collectivités jouent un rôle important dans la promotion du développement durable (Villes 4). Les références à "l'agenda d'ONU-HABITAT" et à la "fourniture d'un financement adéquat



et supplémentaire" ont été identifiées comme étant des points de divergence. Les négociations sur ces sections se sont poursuivies tard.

### LES MONTAGNES, LA BIODIVERSITE, LA PAUVRETE, LES FORETS ET L'ALIMENTATION:

Les co-moderateurs, Charles Barber (Etats-Unis) et Elfriede More (UE) ont conduit les travaux de ce groupe qui a examiné trois paragraphes sur les montagnes, trois paragraphes sur la biodiversité et trois paragraphes sur la pauvreté.

Sur les trois paragraphes du chapitre sur les Montagnes, deux paragraphes encore en suspens ont été discutés. Au sujet des arrangements régionaux (Montagnes 2), les délégués ont débattu de l'opportunité de faire référence aux accords régionaux. Le paragraphe, accepté ad referendum, contient une proposition appelant à renforcer les dispositions, accords et centres d'excellence disponibles relatifs au développement durable des montagnes, et à explorer de nouveaux arrangements, selon ce qu'il convient. Au sujet du soutien de la conservation des systèmes montagneux (Montagnes 3), les délégués ont débattu d'un appel au soutien des pays en développement, et du point de savoir s'il fallait utiliser la formulation retenue dans le PMAJ. La référence est restée entre crochets, en tant que thème transversal, en attendant un accord sur la cohérence de la terminologie.

Au sujet de la biodiversité et de la CITES (Biodiversité 8), des divergences demeurent sur la question de savoir si la CITES "assure" ou "doit contribuer à" l'apport d'avantages tangibles pour les populations locales. Certains ont craint de voir l'adoption des termes de la CITES, comme le terme "non-préjudiciable", être dépourvue de sens pour ceux qui ne connaissent le processus de la CITES. Les délégués ont convenu d'éliminer une référence à la criminalité transnationale organisée, et ont souligné l'importance de fonder l'inscription des espèces sur des critères agréés. Au sujet de la coopération internationale (Biodiversité 6), les délégués ont convenu de déplacer le libellé consacré à la mise en valeur des écosystèmes vers un autre paragraphe (Biodiversité 5). Certaines préoccupations ont perduré que le paragraphe ne fournissait pas suffisamment d'équilibre dans ses références au soutien international ainsi qu'aux partenariats.

S'agissant de l'éradication de la pauvreté, les délégués ont convenu, ad referendum, de deux paragraphes (Pauvreté 1 et 2): une déclaration liminaire et la nécessité d'un environnement favorable visant à élargir les possibilités de développement des pays en développement.

L'après-midi, le groupe a discuté des trois paragraphes sur les Forêts. Au sujet des politiques de gestion durable des forêts (Forêts 1), ils ont remplacé les mesures énumérées de lutte contre les causes de la déforestation par le libellé retenu dans la Déclaration ministérielle de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) tenu en février 2011, qui appelle à l'amélioration des moyens de subsistance. Des crochets sont restés autour des libellés consacrés à la REDD et à l'exploitation forestière illégale. Certaines délégations ont indiqué que la REDD devait être traitée dans le cadre du changement climatique. Le co-moderateur More a fait observer que la section du changement climatique ne comportait pas de détails sur les différentes négociations de la CCNUCC, pour ne pas apporter de trop nombreux détails du processus climatique dans les travaux de Rio. Le co-moderateur Barber a fait état de l'existence d'un déséquilibre entre les océans (20 alinéas) et les Forêts (trois alinéas). Au sujet des forêts, les délégués ont approuvé les paragraphes sur la mise en œuvre de toute urgence de l'instrument juridique non contraignant sur tous les types de forêts (IJNC), le rôle du FNUF, et l'intégration (forêts 2, 3 et 4).

Jeudi soir, le groupe a discuté de trois des 10 paragraphes consacrés à l'alimentation, figurant dans le projet de document final. Aucun paragraphe n'a été approuvé ad referendum. Au sujet du droit à l'alimentation (Alimentation 1), les délégués ont adopté le libellé retenu dans la résolution 66/158 de l'AGNU, sur l'accès et les droits à l'alimentation. Le co-moderateur Barber a demandé aux délégués de résoudre une "question horizontale" relative à la façon de se référer aux stratégies de nutrition,

et le point de savoir s'il fallait mettre en exergue les besoins nutritionnels des enfants de moins de deux ans. Au sujet des communautés rurales (Alimentation 2), les délégués ont convenu de travailler sur la rationalisation du libellé. Au sujet des marchés (Alimentation 3), les délégués ont examiné une référence à "l'amélioration de la fonction des marchés" pour remplacer une formulation précédente par "approches axées sur les marchés".

**LES PEID / RÉGIONS:** La commission sur les PEID / Régions, modérée par Ruenna Haynes (Trinité-et-Tobago) a examiné une proposition de texte alternatif appelant à la tenue d'une troisième Conférence internationale sur les PEID en 2014 (PEID 3 alt) et demandant à l'Assemblée générale, à sa 67e session, de se prononcer sur les modalités de la conférence. Un libellé alternatif proposé sur les pays en développement sans littoral, tiré de la Résolution 66/214 de l'AGNU, sur le Programme d'action d'Almaty et la Déclaration sur l'évaluation à mi-parcours, a été remplacé par l'alinéa PDSL 1, mais plusieurs délégations ont demandé de consulter d'abord, d'ici demain, leurs experts, avant de l'accepter. Le paragraphe d'ouverture consacré à l'Afrique (Afrique 1) a été approuvé après l'acceptation d'un amendement soulignant que d'importants défis subsistent dans la réalisation du développement durable sur ce continent. Le modérateur a été invité à proposer un texte simplifié et fondé sur des formulations convenues ailleurs, pour remplacer Afrique 2 et 3, pour examen à la prochaine réunion. Un premier débat a eu lieu sur le texte couvrant d'autres régions (Région 7, 8, 9), certaines délégations continuant à appeler à sa suppression. Aucun accord n'a été atteint sur le placement de l'alinéa précédemment convenu, consacré aux pays les moins avancés (PMA) (PMA 1).

**LES MMCE:** Facilité par Selwin Hart (Barbade), ce groupe a examiné les paragraphes consacrés au commerce et ont rationalisé le libellé consacré aux MMCE. Aucun paragraphe n'a été approuvé ad referendum dans la matinée, et Hart a été chargé de rationaliser les libellés portant, notamment sur: la réaffirmation que le commerce international est un moteur de la croissance intégrative et durable et du développement (Commerce 1); l'amélioration de l'accès des pays en développement par rapport aux pays industrialisés aux marchés et la nécessité de lutter contre les tendances protectionnistes (Commerce 2); et le renforcement et la facilitation des capacités commerciales, dans les paragraphes Commerce 5 et Commerce 7.

Au sujet des progrès accomplis dans les négociations du commerce multilatéral (Commerce 4), les délégués ont convenu de revenir au texte original du co-président. Les délégués ne sont parvenus à s'entendre ni sur le texte consacré à la nécessité de mobiliser un financement adéquat et prévisible pour l'Aide au commerce (Commerce 6) ni sur les efforts visant à parvenir à une conclusion ambitieuse du Programme de Doha pour le développement (Commerce 3).

Les positions des délégués étaient particulièrement polarisées sur l'insertion d'une référence à la nécessité de poursuivre les négociations de l'OMC sur la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux (Commerce 8) et sur l'engagement à prendre des mesures contre les subventions qui faussent le marché et qui inhibent le développement durable (Commerce 9), certains recommandant que ces questions formant des "lignes rouges" soient supprimées du texte.

Hart a présenté le texte simplifié des MMCE, dans l'après-midi, et a invité les parties intéressées à faire part de leurs observations. Certains délégués ont déclaré que le texte du modérateur nécessitait une approche plus équilibrée sur l'APD, la coopération Sud-Sud et l'utilisation efficace du financement, et d'autres ont demandé un délai pour examiner le document. Une partie, en particulier, a souligné la nécessité de centrer le débat sur l'établissement d'un cadre pour la mobilisation des ressources, sujet déjà abordé dans Finances 1 ter et quat. Certains délégués ont fait part de leur sympathie pour la mise en place d'un tel cadre, signalant que des fonds existaient déjà pour certains domaines thématiques. D'autres ont insisté sur la suppression des paragraphes Finances 1 ter et quat, affirmant qu'ils ne pouvaient

pas s'engager pour des fonds supplémentaires exigés par les deux paragraphes. Hart a demandé aux délégués de réfléchir et de déterminer un cadre de mobilisation des ressources, sans objectifs chiffrés, ce qui a incité un délégué à souligner que compte tenu du fait que l'agenda de développement de la période post-2015 n'était pas encore convenu, il est besoin de réfléchir soigneusement à la façon de mobiliser des ressources. Le modérateur a ajourné la séance pour permettre aux délégués d'examiner le nouveau texte. Après une longue pause, le groupe a repris ses travaux, traitant des questions de renforcement des capacités, de commerce et de financement jusque tard dans la soirée.

### **GROUPE DE TRAVAIL I**

Dans la soirée, le co-président John Ashe a appelé les modérateurs à présenter des rapports sur les progrès accomplis au sein de leurs groupes. France Jacovella (Canada) a indiqué que des progrès ont été réalisés sur les villes, le transport et l'exploitation minière. Heidi Kvalsoren (Norvège) a indiqué que le groupe n'avait eu que peu de temps pour travailler sur la parité, la santé et l'éducation, mais qu'il a approuvé ad referendum encore un paragraphe et qu'il est proche d'un accord sur deux autres. Charles Barber (États-Unis) a indiqué que le groupe sur les montagnes, la biodiversité, la pauvreté, la sylviculture et l'alimentation a travaillé pendant neuf heures. Au sujet de la pauvreté, il a signalé qu'un libellé en suspens concernant la réunion de l'OIT est sur le point d'être conclu. Il a indiqué aussi que le chapitre consacré aux montagnes est presque terminé et que des progrès ont été réalisés sur la biodiversité. S'agissant des forêts, il a précisé que deux questions devaient être transmises à un niveau supérieur, à savoir: la REDD + et l'exploitation forestière illégale et le commerce connexe. Au sujet de l'agriculture, il a indiqué que des progrès pouvaient être réalisés.

Au sujet de la PCR et de l'emploi, Nobuharu Imanishi (Japon) a indiqué qu'un paragraphe a été convenu ad referendum. Les négociations sur l'emploi sont encore en cours.

Le modérateur des PEID / Régions, Ruenna Haynes (Trinité-et-Tobago), a rapporté: que des progrès ont été accomplis sur le texte des PEID; qu'une délégation allait revenir avec un texte alternatif sur les PMA; et qu'un nouveau texte du modérateur sur l'Afrique a été présenté.

Au sujet des océans, Chris Cannan (Australie) a indiqué que deux-tiers des paragraphes ont été approuvés ad referendum ou sont en attente de libellés devant être fournis par d'autres commissions. Les délégués ont été priés de se préparer à la poursuite des travaux dans les commissions, vendredi.

### **GROUPE DE TRAVAIL II**

Dans la soirée, le co-président Kim a indiqué que les progrès ont été plus lents que durant la journée de mercredi, et a demandé aux modérateurs de présenter des rapports sur les avancées enregistrées au sein de leurs groupes. Patrick Wittmann (Canada) a indiqué que le groupe sur l'économie verte a fait quelques progrès dans la matinée, mais que l'après-midi, la séance avait été suspendue à la demande du G-77/Chine parce qu'ils n'étaient pas prêts à poursuivre l'examen avant que des progrès ne soient réalisés sur la question des MMCE. Il a souligné que les délégations faisaient preuve de souplesse, mais que certaines questions étaient de nature transversale.

Marianne Loe (Norvège) a indiqué que le groupe a travaillé sur le CIDD toute la journée et que les progrès ont été lents, en partie, à cause du fait que les délégués examinaient des questions qui n'avaient pas été abordés à la dernière réunion.

Mohamed Khalil (Égypte) a déclaré que le groupe sur les sections I et II avait examiné les paragraphes 1 à 32 encore en suspens, mais qu'il n'en a résolu qu'un seul. Il a indiqué qu'il y avait beaucoup de questions transversales qui devaient être résolus en connexion avec d'autres textes dans le document, et que les délégués ne disposaient que de très peu de temps pour

passer à d'autres questions. Il a signalé qu'au paragraphe 23, le G-77/Chine et le Saint-Siège ont demandé de remplacer "groupes vulnérables" par "personnes dans des situations vulnérables".

Le co-président Kim a signalé qu'il y avait un ressentiment très fort contre la réouverture du texte. Il a également précisé que lorsque le PrepCom se terminera vendredi soir, le Gouvernement brésilien prendra en charge la coordination.

### **DIALOGUE AVEC LES GRANDS GROUPES**

Lors du "Dialogue avec les grands groupes," tenu dans la soirée, les représentants des grands groupes ont fait des déclarations portant sur les intérêts de leurs mandants, et les membres du Bureau et du Secrétariat ont présenté des mises à jour sur un certain nombre d'éléments liés au processus de Rio +20. Brice Lalonde, coordonnateur exécutif de la CNUDD, a mis en relief les Dialogues à venir sur le développement durable. Nikhil Seth, directeur, Division du développement durable, a parlé de 11 points qui, a-t-il dit, démontre que Rio +20 allait être un "changement radical" de ce qui a été réalisé dans le passé, y compris: le fait que le document met l'accent dès l'abord sur le rôle des grands groupes; le fait que c'est là la première fois que les gouvernements négocient un accord sur "l'économie verte"; le fait que les gouvernements envisagent la création d'institutions et la réforme de celles existantes, avec tout le travail que cela exige; le fait que le CDP des modes de CPD a des chances d'être un bond en avant, et le fait que le registre des engagements comportera des engagements en faveur de l'action. Elizabeth Thompson, Coordinatrice exécutive de la CNUDD, citant Maurice Strong, a rappelé "qu'en fin de compte, les politiciens sont responsables devant les peuples". Elle a dit que vu qu'il ne restait plus qu'un seul jour, les grands groupes doivent presser les négociateurs à trouver un moyen de livrer ce que les gens veulent.

### **DANS LES COULOIRS**

La question des moyens de mise en œuvre est devenue la question des "moyens de l'escalade", le G-77/Chine imposant ses demandes de progression sur le financement, par son retrait des négociations sur l'économie verte. Certains observateurs en étaient à se demander si les négociations avaient atteint l'heure de vérité après que le Groupe ait informé le modérateur de la commission sur l'économie verte qu'il ne pouvait plus continuer avant que des progrès soient réalisés sur leurs "lignes rouges" concernant la question des MMCE, y compris les exigences relatives à la mise en place d'un cadre de mobilisation des ressources pour le soutien des résultats de Rio +20, assorti d'un financement nouveau significatif.

Un initié a souligné que la pression commençait à monter, le grand nombre de paragraphes encore en suspens face à l'imminence de l'échéance, commençant à forcer l'adoption d'une approche plus pratique par le pays hôte, comme en témoigne la participation du Brésil, croit-on savoir, dans des consultations informelles sur certaines des questions les plus litigieuses, comme la gouvernance et l'énergie.

Dans l'intervalle, d'une commission à l'autre, les observateurs ont parlé d'un recours de plus en plus important des délégués à des textes convenus précédemment, tirés des résolutions de l'Assemblée générale et des résultats de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement et de la Conférence mondiale de 1995 sur les femmes. Comme l'a fait observer un délégué, "Si tout ce que nous allons faire ici se limite à régurgiter ce que nous avons dit auparavant dans d'autres instances, pourquoi sommes-nous là encore" ? Beaucoup disent qu'ils sont toujours à la recherche d'une vision et d'un leadership - avec la recherche d'idées et de formulations tournées vers l'avenir - mais le compte à rebours a commencé. Certains en sont à se demander si "l'avenir que nous voulons" ne va pas se révéler être le passé que nous avons déjà.